



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
ACQUISITION DE LOGEMENTS EN CENTRES-BOURGS ET DANS LES
COMMUNES EN DEPRISE DEMOGRAPHIQUE

*Demande à adresser par courrier à : Monsieur le Président du Conseil départemental
Pôle attractivité, aménagement du territoire et transitions
Direction de l'aménagement du territoire
Sous-direction habitat, aménagement foncier et urbanisme
11 rue François Chénieux – CS 83 112 – 87031 LIMOGES CEDEX 1*

Je soussigné(e) (NOM et prénom(s)) :

Représentant (*) :

Domicilié(e) à :

Date de naissance du ou des propriétaires :

Date de naissance du ou des enfants :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse mail :

Commune du logement objet de l'acquisition :

Année de construction du logement :

Superficie du logement avec nombre de pièces :

Montant d'acquisition du logement (hors frais d'agence et notariés) :

Classement DPE du logement à la date d'acquisition :

Je m'engage sur l'honneur à occuper le logement concerné par la présente demande de subvention pendant une durée minimale de 5 ans à compter de l'attribution de l'aide.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus et sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil départemental de la Haute-Vienne au titre de l'aide départementale à l'acquisition de logements en centres-bourgs et dans les communes en déprise démographique, et m'engage à rembourser les sommes versées et/ou indues si :

- dans un délai d'un an après l'attribution de l'aide départementale, je ne suis pas en capacité de fournir un DPE classé a minima D lors de tout contrôle sur pièce réalisé par la collectivité et au plus tard le 31 décembre 2026 (date de fin du dispositif) ;
- dans un délai inférieur à 5 ans, je quitte le logement concerné par la présente demande de subvention.

Fait à, le

Signature

(*) à compléter dans le cas d'une société civile immobilière

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

- Formulaire de demande de subvention (téléchargé sur le site du Département de la Haute-Vienne, rubrique « Nos actions/Avec votre logement » (<https://www.haute-vienne.fr/nos-actions/logement>))**
- Attestation notariée nominative de propriété mentionnant l'âge du demandeur à la date d'acquisition, l'adresse du bien, le montant d'acquisition hors frais connexes, la date de construction et attestant du nombre minimal de 4 pièces habitables.**
- La déclaration sur l'honneur du propriétaire d'occupation du logement pendant une durée minimale de 5 ans**
- la copie du DPE classé au minimum D ou l'engagement sur l'honneur à réaliser les travaux nécessaires à l'atteinte d'un DPE classé au minimum D et à fournir le DPE correspondant après travaux ou tout document attestant de la réalisation des travaux dans un délai d'un an et au plus tard le 31 décembre 2026 (date de fin du dispositif), sous peine de remboursement des sommes versées et/ou indues.**
- RIB contresigné**

Le cas échéant :

- un justificatif de vacance de plus de 2 ans ou 5 ans du logement délivré par la Commune ou tout autre document en attestant**
- le livret de famille en cas d'enfant de moins de 16 ans**
- les statuts de la SCI**

Après le dépôt du dossier vous recevrez un accusé de réception vous informant de la réception de votre dossier complet par les services du Conseil départemental, ou le cas échéant vous demandant la production de pièces complémentaires.